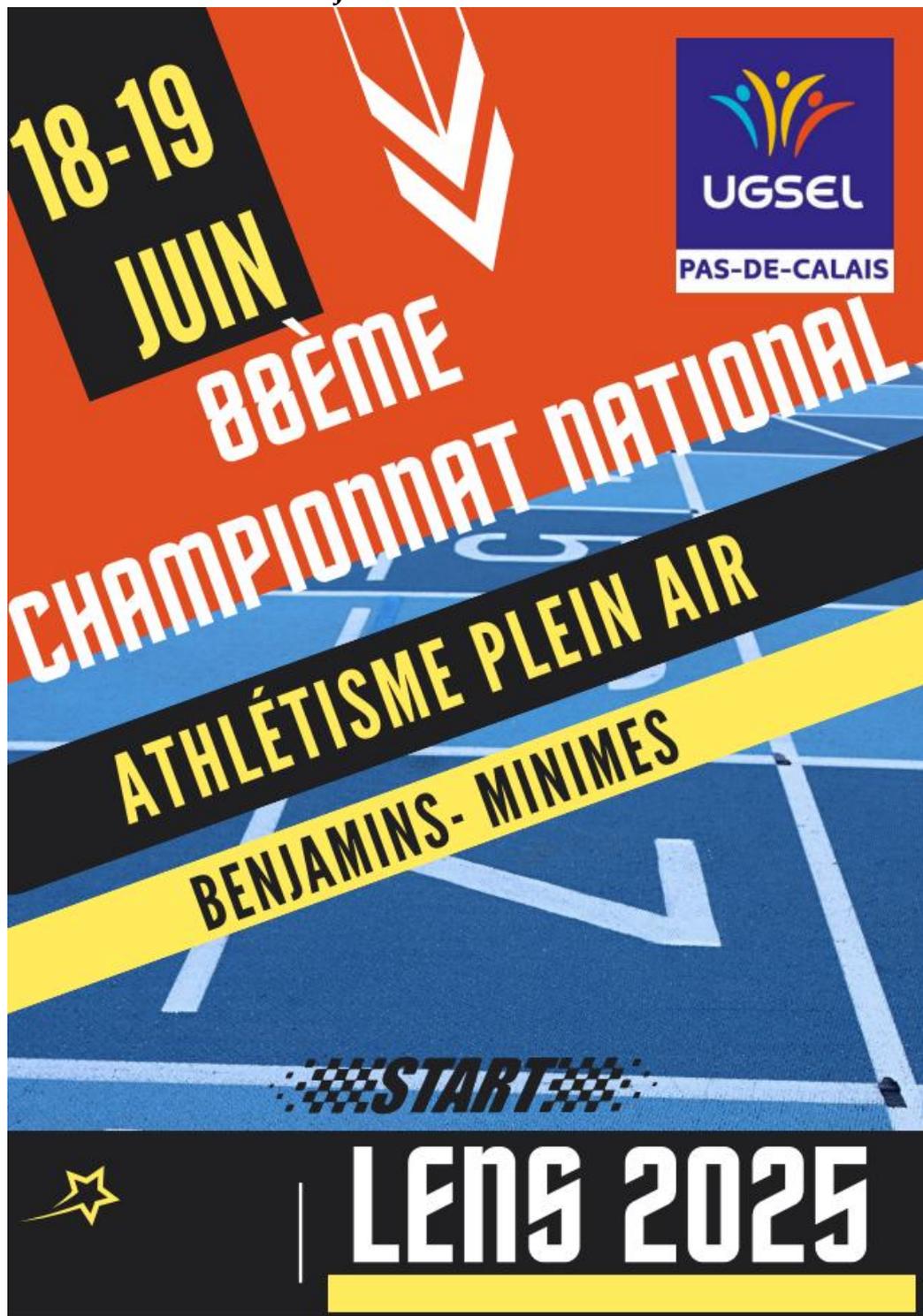


CIRCULAIRE D'INFORMATION

88^{ème} CHAMPIONNAT NATIONAL D'ATHLETISME EN PLEIN AIR UGSEL
BENJAMINS ET MINIMES



RENSEIGNEMENTS GENERAUX

CONTACT

UGSEL Pas de Calais 103 rue d'Amiens 62000 Arras - Jérôme Reneaux 06 73 65 23 51 – ugsel62@ugsel.org

ACCUEIL

PASSAGE OBLIGATOIRE à l'accueil :

- **mardi 17 juin 2025 au stade L Lagrange Av R Briquet - Lens à partir de 16h30 et jusqu'à 19h** pour la vérification des engagements, la récupération des tickets repas et l'accueil sportif (présentation des licences et récupération des dossards - voir partie technique et sportive).
- **Mercredi 18 juin au stade L Lagrange Av R Briquet - Lens de 7h15 à 9h.**

En dehors de ces temps d'accueil, les individuels pourront se présenter au secrétariat sportif.

LIEU

Stade Léo Lagrange – avenue Raoul Briquet - Lens.

PARKING

Parking bus : entrée angle avenue Raoul Briquet et rue Marcel Semblat

Parking des officiels et jury : face à halle Bertinchamps (entrée par rue du Chemin Vert)

RESTAURATION

- mardi 17/06 soir : diner au collège Ste Ide rue Lecuppre 62300 LENS (18h45 à 21h) parking bus et voitures rue Lecuppre = 10€

- mercredi 18/06 midi : repas froid sur le stade et si pluie en tribune (salades de pâtes - riz - melon - pastèque – charcuterie) = 8€

- mercredi 18/06 soir : diner au collège Ste Ide rue Lecuppre 62300 LENS (18h45 à 21h) parking bus et voitures rue Lecuppre = 10€

- jeudi 19/06 midi : repas froid sur le stade et si pluie en tribune (salades de pâtes - riz - melon - pastèque – charcuterie) = 8€

- jeudi 19/06 vers 16h : paniers-repas à récupérer au stade avant le départ (sandwich thon ou poulet - chips - eau et pom'potes) = 7€

Tous les repas et paniers repas seront facturés et non remboursables.

Jury : salle du bar hall Coubertin

BUVETTE

Une buvette sera ouverte sur tout le temps du championnat.

HEBERGEMENT

Liste des hébergements sur le site de UGSEL Nationale.

Pas d'hébergement organisé par l'UGSEL Pas de Calais.

TRANSPORT

Pas de transport organisé par l'UGSEL Pas de Calais

Chaque établissement devra être autonome durant toute la compétition.

DROITS D'ENGAGEMENT

14,00 € par participant (athlètes et Jeunes Officiels équipes)

QUESTIONNAIRE

Les établissements doivent dans tous les cas retourner le questionnaire de participation au plus tôt.

Pour pouvoir commander les repas, le questionnaire de participation doit être renvoyé par mail à

ugsel62@ugsel.org **pour le vendredi 6 juin 2025 au plus tard** suivi de l'envoi du règlement.

Et dans un second temps, à l'UGSEL Pas de Calais 103 rue d'Amiens BP 80044 62001 Arras cedex accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'UGSEL Pas de Calais **pour le lundi 16 juin 2025 au plus tard.**

Ou par virement bancaire : référence Athlé – Nom établissement

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8026 0800 0232 8050 185

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

PRIME KILOMETRIQUE

La prime kilométrique versée en 2025 pour la participation aux championnats nationaux sera calculée au regard de 2 critères : le nombre d'élèves déplacé(e)s par l'AS et la distance aller-retour (référence Dicoroute) entre l'AS et le lieu du championnat.

L'objectif est de redistribuer l'ensemble du budget alloué chaque année et d'augmenter la prime pour les AS / délégations venant de loin et avec de nombreux élèves.

SOUVENIR

Un souvenir sera offert à tous les athlètes et jeunes juges

RESPONSABILITE

Les accompagnateurs (Prof EPS, parents ou autres) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs équipes et de tout dégât que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour.

De plus, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

SERVICE MEDICAL

Chaque établissement doit se sentir concerné par les gestes de premiers secours.

Il est conseillé de se munir d'une trousse de première urgence facilitant une certaine forme d'autonomie dans la prise en charge des blessures bénignes.

En cas de nécessité, les urgences seront assurées par le comité organisateur.

Un poste de secours sera assuré sur place pendant toute la durée du championnat.

CEREMONIE OFFICIELLE

La cérémonie officielle aura lieu le mercredi 18 juin à 12h00.

TEMPS PASTORAL

Un temps pastoral sera proposé à tous lors de l'ouverture du championnat mercredi 18 juin à 8h.

PHOTOS

Des photos seront prises lors de la compétition

Les participants, ou leur représentant légal autorisent expressément les organisateurs et l'Ugsel à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive (cf. page 9)



RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET SPORTIFS

Pour toute question technique et sportive, contacter Geoffrey BRASSART, Responsable Technique des Compétitions : g-brassart@ugsel.org

ACCUEIL SPORTIF ET LICENCES

L'accueil sportif ne peut se faire qu'après passage à l'accueil administratif.

Les licences « élèves » et licences « encadrants » seront vérifiées avant la compétition et cette vérification est obligatoire et permet d'obtenir les dossards tamponnés par l'Ugsel Nationale.

La vérification des licences élèves peut se faire sous 2 formes :

- 1) Soit jusqu'au **dimanche 15 juin 18h00** : sous forme dématérialisée depuis Usport. Le responsable des compétitions extraira toutes les licences depuis la liste des inscriptions. Toutes les licences avec photos seront validées automatiquement.

Aucun email n'est à envoyer !

- 2) Soit lors de l'accueil sportif de la compétition, licences avec photo et cachet de l'établissement.

La licence de l'encadrant sera vérifiée le jour de l'accueil.

Les licences spécifiques Jeunes Officiels seront également à présenter lors de l'accueil.

Les dossards ne seront donnés par l'Ugsel Nationale qu'après :

- Vérification de la licence de l'encadrant accompagnant les élèves,
- Vérification des licences élèves,
- Signature du listing des participants individuels, en relais et par équipes fourni par les services nationaux.

Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

Rappel [Article 9 des RG](#) : La participation d'un établissement est soumise à la présence d'un encadrant licencié Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS, personne participante à l'animation de l'association sportive ou accompagnateur ponctuel.

REGLEMENTS

Se référer aux Règlements Généraux et Spécifiques 2024-2025 parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org
[Règlement Spécifique Athlétisme en Plein Air](#)

REPRESENTANT DU BUREAU NATIONAL

Laurent NAASSENS

REPRESENTANT DE LA COMMISSION NATIONALE DE L'ANIMATION SPORTIVE

Damien ARICKX

REPRESENTANT DES SERVICES NATIONAUX DE L'ANIMATION SPORTIVE

Geoffrey BRASSART, Béatrice DEL FRARI et Didier PARIS

ORGANISATION DE LA COMPETITION

- Direction de Réunion : Alain GUENZI
- Responsable Technique et Directeur de la compétition : Geoffrey BRASSART
- Responsables du Comité d'Organisation : Jérôme RENEUX
- Juge-Arbitre Général : Jacques-Yves LEGRAND

- Juge-Arbitre Courses : Olivier ROCK
- Juge-Arbitre Sauts horizontaux : Paul GUIN et Nadia UGER
- Juge Arbitre Sauts verticaux : Soaz BOURDAIN et Bernadette RAHIM
- Juge-Arbitre lancers : Serge RIGOT, Jean-Bernard LE BIZEC et Marjorie PASQUALOTTO
- Responsable du suivi des JO Athlé : Guy MAUROUARD et Michel LAFONT
- Secrétariat : Geoffrey BRASSART, Béatrice DEL FRARI

JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé de 5 personnes : Le directeur de réunion représentant la CTN Athlétisme, le juge arbitre général, le juge arbitre de la spécialité concernée, le responsable du comité d'organisation ou son représentant et un représentant de l'Animation Sportive des Services Nationaux de l'UGSEL.

[Cf. Règlements Généraux Article 28.3](#)

RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRE

[Conformément au Titre V des Règlements Généraux :](#) [Article 28 RESERVES ET RECLAMATIONS](#)
[Article 29 SANCTIONS ET INSTANCES DISCIPLINAIRES](#)

JURY

Les fonctions seront attribuées sur place.

La réunion des Juges Arbitres et Chefs de Plateau est prévue le **mercredi 18 juin 2025 à 7h30**

Les autres jurys seront informés spécifiquement sur chaque plateau 30 minutes avant le 1^{er} horaire.

Tous les membres du jury (national, jurys équipes adulte et jeune), devront porter la tenue officielle fournie par l'UGSEL.

Les jurys équipes ne pourront être remplacés lors de la 2e journée, sauf en cas de maladie ou blessure.

JURY D'EQUIPES

Voir article 6.1 du [règlement spécifique ATHLETISME EN PLEIN AIR](#)

Une A.S. ayant une ou plusieurs équipe(s) qualifiée(s) devra présenter			
Championnats	Jury Adulte*** ou 1 Jeune Officiel National**		Jeune Officiel équipe ou 1 Jeune Officiel National
BM Challenges CJ	1 professeur d'EPS apte à faire partie du jury, ou 1 personne adulte diplômée FFA et licenciée UGSEL, ou 1 JO national**, licencié UGSEL.	ET	1 JO équipe « formé »*, licencié UGSEL. ou 1 JO national, licencié UGSEL.
Critérium CJ	1 professeur d'EPS apte à faire partie du jury, ou 1 personne adulte diplômée FFA et licenciée UGSEL, ou 1 JO national**, licencié UGSEL.	OU	1 JO équipe « formé »*, licencié UGSEL. ou 1 JO national, licencié UGSEL.

Le formulaire de confirmation et de participation au jury devra être complété au plus tard le **jeudi 12 juin 2025**, dernier délai.

1 formulaire à remplir par AS.

Pour remplir le formulaire, cliquez sur le lien suivant : [FORMULAIRE JO et JURYS EQUIPES](#)

Le Jeune Officiel équipe doit appartenir à l'AS à laquelle appartient l'équipe.

Une AS peut se faire prêter un Jeune Officiel d'une autre AS de son comité et/ou territoire, cela à titre exceptionnel.

La demande doit être faite auprès des services nationaux. L'AS se faisant prêter un JO ne pourra pas renouveler la demande l'année scolaire suivante.

Le Jeune Officiel National Ugsel devra avoir participé au stage de formation organisé par l'UGSEL Nationale et avoir réussi les épreuves théoriques.

*Concernant le Jeune Officiel équipe, son âge ne pourra être inférieur à la catégorie benjamin(e) 2ème année. Ce JO devra pouvoir justifier, dans sa pratique, d'une formation (quel que soit son niveau) et d'un comportement efficace au sein d'un jury de concours.

**Concernant le Jeune Officiel National, les équivalences suivantes sont acceptées sous réserve de présentation des justificatifs : niveau Jeune Juge National FFA pour les élèves de catégories BM, Juge Niveau 2 FFA pour les élèves de catégories CJ, niveau national d'une autre fédération sportive scolaire.

*** Le jury adulte doit être licencié dans l'AS.

USPORT

Il n'y a pas d'inscription à réaliser sur Usport. L'inscription sur Usport réalisée afin de participer aux compétitions qualificatives suffit.

Après la Commission de Qualification, qui se déroulera le **jeudi 22 mai 2025**, les qualifiés, individuels et équipes, de chaque territoire seront mis à jour au niveau national par le Responsable Technique des Compétitions.

Il n'y a pas de formulaire sur les compositions d'équipes pour le championnat national à communiquer.

La composition des équipes et des relais devra être complétée/modifiée par les enseignants EPS sur USPORT **au plus tard 96 heures avant le début des championnats ; soit avant le samedi 14 juin 2025 à 9h30.**

Après cette date, les modifications sur Usport seront fermées.

Les modifications de relais et d'équipes ne seront ensuite acceptées par le directeur de réunion et/ou le représentant de l'UGSEL nationale que sur présentation d'un justificatif (certificat médical, convocation à un examen, cas de force majeure avec attestation du chef d'établissement).

Sans justificatif, les modifications seront acceptées sous réserve d'acquiescement des frais administratifs, à savoir 5 euros par élève et par changement (nouveau 24-25 cf article 15 des RG).

Aucune modification ne sera prise en compte sur place hors de ce cadre.

TEMPS DE REFERENCE SUR USPORT

Les performances de référence des élèves ajoutés dans les équipes par les enseignants sur Usport devront être envoyées à g-brassart@ugsel.org au plus tard le **samedi 14 juin 2025 à 10h30**. Celles-ci ne seront prises en compte que si elles sont réalisées lors de l'année scolaire précédente ou lors de l'année scolaire en cours et devront donc être accompagnées du résultat officiel correspondant.

DOSSARDS

Les dossards seront remis aux responsables des établissements à l'accueil sur présentation du reçu certifiant le versement des droits d'engagement.

Les athlètes n'auront qu'un seul dossard pour l'ensemble du championnat.

Ce dossard devra être fixé lors des épreuves par 4 épingles.

- Dans le dos pour toutes les courses jusqu'au 400 m inclus et les lancers (sauf javelot)
- Au choix pour les sauts verticaux
- Sur la poitrine pour toutes les autres épreuves

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue sportive spécifique à l'activité est obligatoire.

Le port du maillot d'établissement est obligatoire. En cas d'absence de maillot d'établissement, un maillot neutre sera toléré. [Cf article 10 des RG.](#)

Les athlètes d'une même équipe doivent obligatoirement avoir un maillot identique.

Le short ou le cuissard est obligatoire.

TENUE DES ATHLETES

Pendant la participation aux épreuves et la remise des médailles, les « MAQUILLAGES et GRIMAGES » ne seront pas tolérés.

PODIUM

Tout athlète obtenant une récompense (trois premières places individuelles ou par équipes) devra être présent sur le podium obligatoirement avec le maillot de son établissement.

ACCES A L'AIRE DE COMPETITION

L'accès aux aires de compétition ne sera permis qu'aux athlètes devant disputer une épreuve et aux membres du jury officiant réellement. Cette entrée se fera en groupe avec le responsable du concours ou un des starters adjoints.

CONFIRMATION ET APPEL DES ATHLETES

Pour une meilleure gestion de la compétition, toutes les confirmations de participation se feront à l'accueil. En cas de désistement pendant la compétition, l'information devra être donnée au Secrétariat **l'information devra être donnée en chambre d'appel.**

Présentation en Chambre d'appel

- Pour tous les concours, les athlètes devront se présenter à la Chambre d'Appel Concours **30 minutes avant le début de l'épreuve, 45 minutes pour la perche.**
- Pour toutes les courses, les athlètes se présenter à la chambre d'appel **15 minutes avant l'épreuve.**

Il est rappelé qu'en cas de plusieurs épreuves à disputer simultanément, les courses priment sur les concours.

MARQUES

Seuls peuvent être utilisés en guise de marques personnelles les rubans adhésifs, à condition toutefois d'être enlevés dès que l'épreuve est terminée. Les bombes à peinture et les craies sont formellement interdites.

MATERIEL

Les engins personnels ne seront autorisés pendant la compétition qu'après homologation par le Juge Arbitre. Ceux-ci seront alors mis à disposition de tous les concurrents. Les perches ne sont pas fournies par l'organisateur.



PROGRAMME GENERAL

Le passage à l'accueil est obligatoire (récupération des dossards et autres documents).

Mardi 17 juin 2025

16h30 à 19h00 Accueil Administratif et Accueil Sportif au Stade Léo Lagrange

Mercredi 18 juin 2025

A partir de 7h15 Accueil Administratif et Accueil Sportif
7h à 7h30 Pointage du jury
7h30 Réunion des juges arbitres et chefs de plateau
8h00 Rendez-vous des jurys sur les plateaux
8h30 à 19h30 Compétition
12h00 Pot des officiels - salle du Bar Hall Coubertin
11h30 à 13h30 Déjeuner
20h00 Pot de convivialité pour les enseignants au collège
18h00 à 21h00 Diner

Jeudi 19 juin 2025

A partir de 7h30 Accueil Administratif et Accueil Sportif au secrétariat de la compétition
7h30 à 8h00 Pointage du jury
8h00 Rendez-vous des jurys sur les plateaux
8h30 à 17h15 Compétition
11h30 à 13h30 Déjeuner
A partir de 16h00 Distribution des paniers repas
17h15 à 18h00 Résultats et récompenses par équipes.



UGSEL

Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUCUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org